Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par la modification du Règlement de zonage numéro 612-2018 de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford:

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 9 août 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a adopté le projet de règlement suivant :

a) PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 680-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 612-2018 DE ZONAGE PERMETTANT L'AUTORISATION DE POULAILLERS DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION.

Ce projet de règlement vise à permettre l'autorisation de poulaillers dans le périmètre d'urbanisation.

QUE ce projet de règlement comporte des modifications susceptibles d'approbation référendaire ;

QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le **6 septembre 2022 à 18 h**, à l'hôtel-de-ville de Saint-Paul-d'Abbotsford, situé au 926, rue Principale Est. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlements sera expliqué et de même que les conséquences de leur adoption ;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, entre 8h00-12h00 et 13h00-16h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00, le vendredi.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 10^{e} jour du mois d'août 2022.

_____

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général